

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 3 mars 2022

*Service de l'Economie Agricole
22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX*

04.63.27.66.00

**Dossier n° : AE 22.0072
Demandeur : FAYON Paul
Date d'enregistrement de la demande : 01/02/2022
Date limite de candidature : 30/04/2022**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 30/05/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MENTIERES	16,99	FAYON Marie Rose	Section ZN4,14,31,34, Section ZO8,13,15, Section ZP6
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	6,11	FAYON Michel	Section YD1
ALLEUZE	39,52	FAYON Michel	Section AR85, Section AX18, Section ZV9,11, Section ZW16,25,50,51,55
CUSSAC	26,41	FAYON Paul	Section B346,647,433,445,446,453,460, 464,478,479,485,489,490,492, 510,557,559,561,564,579,607, 606
PAULHAC	0,55	FAYON Paul	Section YK19
LES TERNES	5,97	FAYON Paul	Section ZK8,39,40
MENTIERES	19,78	Section le bouchet	Section ZN33,51, Section ZO4,6,10,28,43

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière